



# LA VAE

## Transformez votre expérience et vos acquis en diplôme



### avec la CMA Hauts-de-France

La CMA Hauts-de-France vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet depuis plus de 15 ans : de la réflexion jusqu'à votre passage devant le jury VAE ! Riche de notre expérience, nous vous donnons toutes les clés pour réussir chaque étape de votre projet.



**Publics :** Artisan-commerçant, conjoint collaborateur/associé, salarié, demandeur d'emploi, etc.



**Durée :** 9 à 12 mois en moyenne.



**Prérequis :** Justifier d'un an minimum d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme visé à temps complet (soit 1607 h ou 12 mois minimum), en rythme continu ou discontinu (y compris les temps de formations initiales et continues en milieux professionnels), et quel que soit le pays concerné par l'expérience. La durée des activités réalisées en formation doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.



#### Objectifs :

- ✓ Analyser et exploiter vos expériences les plus pertinentes par rapport au référentiel de compétences de la certification demandée
- ✓ Décrire et expliciter avec précision le contexte de vos activités et des formations mises en œuvre, afin de constituer les preuves de vos acquis
- ✓ Savoir exprimer par oral et écrit les éléments des compétences acquises en situation de travail
- ✓ Se préparer à l'entretien avec le jury
- ✓ Comprendre les manques en cas de VAE partielle et identifier les actions à mettre en place



**Résultats :** Validation d'une certification professionnelle ou de blocs de compétences inscrits au RNCP.



#### Débouchés :

- Créer ou reprendre une entreprise
- Sécuriser son parcours professionnel en améliorant son employabilité
- Se reconvertir professionnellement
- Évoluer professionnellement et obtenir une reconnaissance officielle
- Booster sa recherche d'emploi
- Passer un concours ou accéder à une formation supérieure...

#### MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉLAIS D'ACCÈS

À l'issue d'un premier entretien d'orientation et de conseils, nous vous guidons dans vos démarches de VAE. Dès la notification de la recevabilité de l'organisme certificateur suite au dépôt du CERFA d'inscription et de l'accord du financeur, nous validons votre inscription et commençons votre accompagnement personnalisé. Les entrées et sorties sont permanentes.

#### MÉTHODES MOBILISÉES

Selon vos besoins, notre accompagnement peut inclure des phases individuelles et/ou des phases d'ateliers collectifs d'explicitation, en présentiel et/ou à distance. L'expertise de nos conseillers et la qualité de nos outils méthodologiques nous permettent de répondre aux dernières exigences pédagogiques et critères du jury VAE.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

À la fin de votre parcours d'accompagnement, vous passez obligatoirement devant le jury VAE. 1 à 2 sessions de jury sont organisées par an.

#### TARIFS

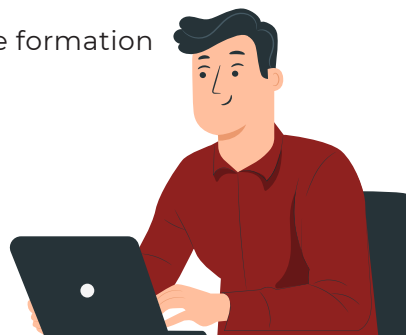
La prise en charge du coût de l'accompagnement est possible en fonction de votre statut. Nos Chargés de clientèle Formation dédiés vous conseillent et vous informent sur les financements possibles. Le tarif maximum de la prestation est de 1140€.

#### ACCESSIBILITÉ

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation, afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap éventuel. Un référent régional handicap est disponible pour accompagner les personnes concernées tout au long de leur parcours de formation.



Votre réflexe pour l'artisanat





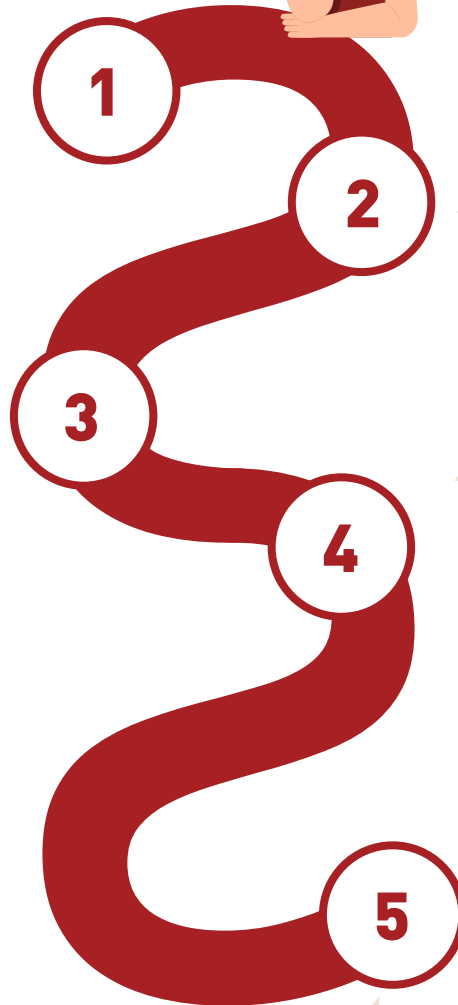
# LA VAE ÉTAPE PAR ÉTAPE

**Je m'informe sur la VAE auprès des conseillers de la CMA Hauts-de-France :**  
Déroulement / Critères exigés / Démarches.



**Je valide mon projet en m'appuyant sur l'expertise de mon conseiller CMA :**  
Identification du projet professionnel et du diplôme (CAP, BP, Bac Pro, BTS, etc.) ou titre de la filière artisanale (CTM, BTM, ADEA, BTMS, BM) à viser / Identification du financeur.

**Je constitue et dépose mon dossier de recevabilité en suivant les conseils de mon conseiller CMA :**  
Remise du CERFA n°12818\*02 auprès de l'organisme certificateur précisant l'intitulé exact de la certification professionnelle visée accompagné des documents justifiant votre demande.



Jusqu'à  
**12h**  
maximum

**Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé et rédige mon dossier de validation en m'appuyant sur les outils méthodologiques mis à ma disposition :**  
Dossier à compléter / Remise de documents aidant à formaliser son expérience professionnelle / Mise à disposition d'un outil numérique permettant l'accès à de nombreuses données / Conseils rédactionnels / Réunion préparatoire à l'oral du jury / Évaluations de l'état d'avancement du dossier par rendez-vous et préconisations.

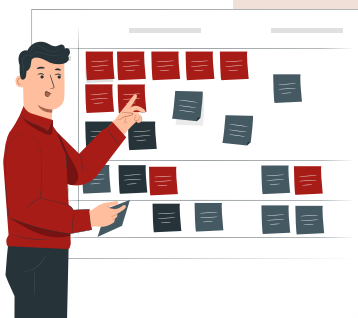
## **BON À SAVOIR !**

À la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevez une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation.

**Je présente obligatoirement mon dossier devant le jury VAE composé de représentants qualifiés des professions, d'enseignants, de formateurs :**  
Examen du dossier / Oral de 30 min à 1 heure

## **BON À SAVOIR !**

À l'issue de l'examen du dossier et de l'oral, vous recevez une notification officielle par écrit vous précisant la validation totale, partielle ou nulle de la certification visée. En cas de non validation totale, nous pouvons vous proposer des solutions afin de compléter votre certification par la voie de la formation ou la VAE.



Une question ?  
09 72 72 72 07

Suivez-nous !  
Twitter Facebook LinkedIn Instagram

[cma-hautsdefrance.fr](http://cma-hautsdefrance.fr)